



FORCE OUVRIERE

Paris, le 17 octobre 2019

Invalidation du forfait-jour pour les desks : FO demande les mêmes congés pour tous

La cour d'appel de Paris, saisie par SUD, a jugé illicite le 19 septembre l'application du forfait-jour à tous les journalistes de la rédaction de l'AFP, soulignant que si les journalistes en production bénéficient « d'une autonomie suffisante dans l'organisation de leur emploi du temps pour être éligibles au forfait en jours », **ce n'est pas le cas des journalistes travaillant dans les desks, « obligés de respecter des plannings stricts ».**

Cette décision n'étonne pas FO, qui avait de longue date mis en garde contre une mise en place à la hussarde du forfait-jour à l'AFP, ne respectant pas les textes en vigueur. FO reste opposé à une généralisation de ce statut, **source de nombreux abus**. A ce titre il faut rappeler que l'inscription sur un planning et la notion d'horaires de présence obligatoire est incompatible avec le forfait-jour.

La direction a lancé à la suite de ce jugement un round de négociations, afin de parvenir d'ici la fin de l'année à nouvel accord permettant aux journalistes de production de résigner un avenant forfait-jour.

La position de FO est claire : pas de discrimination entre les journalistes, dans le respect de la loi ! Nous réclamons pour tous les mêmes congés, soit 12 jours, quel que soit le statut.

Dans les faits, une telle approche reviendrait à **maintenir une forme de statu quo** : aujourd'hui, la majorité des journalistes des desks sont passés au forfait-jour, afin de bénéficier des congés afférents (12 jours donc, soit huit jours en plus que pour ceux restés aux 35 heures, selon les termes de l'accord d'entreprise du 10 mars 2017 dit "Grand Accord").

La décision de la cour d'appel **ne doit pas être un prétexte pour réduire les congés des deskeurs!**

Avant l'accord de mars 2017, la règle était l'égalité de traitement en termes de jours de repos pour TOUTE la rédaction. Nous revendiquons simplement le retour à cette règle.

Attachés à **l'unité de la rédaction**, nous rappelons que les journalistes des desks sont soumis à des plannings contraignants, sur des plages horaires variables, avec de nombreux week-ends travaillés, et que le passage de la production au desk, via une affectation souvent non choisie, signifie souvent pour eux une perte salariale (pas de prime de production).

Nous rappelons aussi que **la mobilité** entre desks et production fait partie de l'ADN de l'agence et que tout doit être mis en œuvre pour la faciliter.

En un mot, une seule rédaction, un seul personnel : mêmes congés pour tous !

La délégation FO AFP toutes catégories